



www.eACLF.org

Groupe Francophone de Cytogénétique Hématologique **Règlement intérieur - 5ème version 01-06-2022**

Objectifs du GFCH

Le GFCH est une société savante qui a pour objectifs :

- la promotion de la cytogénétique hématologique
- la réalisation de travaux coopératifs dans ce domaine aboutissant à des publications
- la formation des biologistes, des généticiens et des hématologistes à la cytogénétique des hémopathies malignes au moyen de conférences, de présentations de résultats ou d'ateliers
- la participation, en relation avec les cytogénéticiens exerçant dans d'autres domaines, à l'élaboration et à l'évolution d'un Guide de Bonnes Pratiques en Cytogénétique (GBPC)
- l'organisation d'un contrôle de qualité des examens de cytogénétique hématologique

Relations avec d'autres groupes ou Sociétés Savantes

Le GFCH est l'une des composantes de l'Association des Cytogénéticiens de Langue Française (ACLF) qui est elle même l'une des composantes de la FFGH (Fédération Française de Génétique Humaine).

A ce titre :

- il est représenté au conseil d'administration de l'ACLF qui compte 12 membres dont 3 de droit (1 représentant par composante). Pour le GFCH, il s'agit de son président. Les 9 autres membres du CA sont élus par vote tous les 3 ans lors d'une AG de l'ACLF.
- chacune des composantes de l'ACLF est représentée par au moins un de ses membres au sein du bureau du CA (un Président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire, un trésorier)
- il participe régulièrement au congrès (tous les 2 ans) et aux journées thématiques (annuelle) de cette société, et aide à l'élaboration des programmes concernant notamment l'héματο-oncologie.
- il est représenté sur le site internet de l'ACLF où est hébergé entre autres son Contrôle Qualité

Le Groupe Français de Cytogénétique Hématologique (GFCH) est également une émanation de la Société Française d'Hématologie (SFH).

A ce titre :

- il participe régulièrement au congrès annuel de cette société
- il dispose d'un espace sur le site internet de la SFH

Fonctionnement du GFCH

Chaque membre participe individuellement et localement aux différentes activités se rapportant aux objectifs du GFCH.

Pour remplir ces objectifs, en tant que groupe, le GFCH se réunit au minimum trois fois par an.

Les membres du GFCH qui le souhaitent peuvent participer aux travaux coopératifs du groupe. Pour ces derniers, un fonctionnement comportant une révision des dossiers à deux niveaux, sous-groupe et groupe, reste la règle.

Les décisions qui engagent le groupe (adoption de règlement intérieur, modification du règlement intérieur, toute autre décision prise par le bureau) sont soumises au vote à main levée lors d'une réunion du groupe. Le quorum doit être de la moitié plus un membre.



www.eACLF.org

Membres du GFCH

Peuvent être membres du GFCH les praticiens francophones exerçant une activité dans le domaine de la cytogénétique hématologique au sein d'une structure publique (hôpital, université, organisme de recherche) ou au sein d'une structure privée (centre de lutte contre le cancer, LABM : Laboratoire d'analyse biologique médicale), avec une expérience minimale de 6 mois dans la discipline.

Pour devenir membre du GFCH, le praticien doit s'inscrire sur le site de l'ACLF (<http://www.eacflf.org/>)
Le secrétaire de l'ACLF transmet au président ou à la secrétaire du groupe la demande d'adhésion accompagnée d'un curriculum vitae.

Ces demandes sont examinées par le bureau du groupe et le candidat est informé par écrit de la décision le concernant.

La liste des membres est tenue à jour par le secrétaire du GFCH.

Tous les membres du GFCH sont membres de l'ACLF et doivent donc régler leur cotisation annuelle à l'ACLF incluant la cotisation à la FFGH.

Bureau du GFCH

Le GFCH élit un bureau de 7 membres pour une durée de mandat de 6 ans avec renouvellement tous les 2 ans d'1/3 du bureau (2 membres, 2 membres puis 3 membres...).

A chaque nouvelle élection du bureau qui a donc lieu tous les 2 ans, le bureau élit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

En cas de démission d'un membre du bureau, un nouveau membre est élu à l'AG suivante.

Elections

Un membre du bureau sortant peut se représenter.

Les candidatures écrites sont adressées au secrétaire du GFCH au plus tard 1 mois avant la date prévue des élections.

La liste des candidats est diffusée à l'ensemble des membres du GFCH au plus tard 15 jours avant la date prévue des élections.

Les votes ont lieu par bulletin électronique, sur le site de l'ACLF. Les résultats sont proclamés lors de la réunion du GFCH du mois de juin.

Ont un droit de vote les membres inscrits à l'ACLF, affiliés au GFCH et à jour de leur cotisation.

Rôle du bureau

- le bureau définit, en accord avec le groupe, les objectifs et les méthodes de travail du GFCH
- le bureau prépare et organise les réunions du GFCH
- il représente le GFCH auprès des sociétés avec lequel celui-ci est en relation - SFH, ACLF, groupes coopératifs européens etc...- ou mandate à cet effet un membre du GFCH qui rend compte au bureau de ses rapports avec les dites sociétés.
- il examine les projets de travaux coopératifs
- il examine les candidatures des nouveaux membres